

Cartable numérique Besancon.Clic - Participation aux frais de connexion au portail éducatif - Attribution de bourse - Reconduction du dispositif

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La mise en place du cartable numérique nécessite que les enfants puissent disposer d'un accès à Internet soit pour se connecter sur le portail éducatif développé par la Ville, soit pour effectuer des recherches thématiques.

Lors de la première tranche, nous avons, après mise en concurrence, retenu un seul fournisseur d'accès Internet (FAI), pensant que cela faciliterait la configuration initiale des postes, la maintenance, le service rendu et optimiserait les coûts.

Malheureusement, il s'est avéré que celui-ci a été dépassé par l'afflux massif des abonnements (+ 750) et n'a pas su adapter sa logistique administrative et technique à cette opération. Il en a résulté de nombreuses difficultés avec les familles.

Pour la deuxième tranche, nous avons opté pour l'attribution d'une bourse de 60 € par enfant la première année seulement. Ceci permet donc à la famille d'avoir le libre choix de son fournisseur d'accès, de la technologie (câble, ADSL, commuté...) et du débit souhaité ; 110 bourses ont été attribuées.

Pour les tranches à venir, nous proposons de maintenir ce dispositif.

La Ville de Besançon proposera aux familles qui souscriront un forfait Internet postérieurement à la distribution de l'ordinateur, une bourse annuelle d'un montant de 60 € par enfant bénéficiaire.

La demande de bourse devra être faite dans un délai de 3 mois après la remise de l'ordinateur.

Cette bourse ne sera versée que la première année sur la base d'un justificatif d'abonnement délivré par le fournisseur d'accès Internet.

Le versement des bourses s'effectuera par mandat administratif. Ces bourses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice courant sur l'imputation 67.212.6714.2618 CS 10100.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet.

«M. Emmanuel DUMONT : En général, on a coutume de commencer en disant que c'est unique en France, mais ça ne l'est plus et tant mieux parce que si d'autres commencent à faire comme nous, on ne peut que s'en féliciter. Un maire connu d'une commune du Nord de Paris, le Grand Quevilly, a mené la même opération. Nous avons reçu son conseiller délégué il y a 4 - 5 mois avec Claude LAMBÉY et Patrick AYACHE et ils ont développé le même projet.

M. LE MAIRE : Il y a un bon maire au Grand Quevilly.

M. Emmanuel DUMONT : Oui, c'est un bon maire. Nous venons de terminer les visites avec Françoise FELLMANN. Nous avons rencontré une grande partie des instituteurs de CE2, en tout cas nous avons fait toutes les écoles. Je peux vous dire que c'est toujours un très grand succès populaire ; en plus, on s'est rapproché d'une date un peu symbolique, celle de la fin d'année, celle où en général on ouvre les cartons, donc ce n'est pas pour déplaire non plus aux enfants. On peut constater toutefois une diminution, on en parlait tout à l'heure avec Françoise PRESSE, du nombre d'inscrits dans les formations. On était à 45 % des parents la 1^{ère} année, 35 % la 2^{ème}, 25 % pour cette 3^{ème} année, donc on pense que quelque part notre action doit avoir un effet bénéfique, si les gens se forment moins c'est peut-être qu'il y a moins besoin de formation. Les partenaires, eux aussi, sont très satisfaits et je voudrais un peu les citer parce que dans cette opération, c'est vraiment une opération gagnant-gagnant avec les associations, avec la structure municipale : les maisons municipales de quartier de la Grette, de Planoise, de Montrapon, la MJC de Palente, l'ASEP des Cras, Tambour Battant, les Francas, la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, la maison de Saint-Claude, Bouge-toi à Planoise, qui tous s'impliquent dans cette opération.

Pour en arriver à la bourse, puisqu'il faut faire vite, vous vous souvenez, la première année nous avons entraîné les gens chez un fournisseur d'accès, j'ai déjà parlé ici des difficultés que nous avons rencontrées. Donc nous avons réorienté le dispositif en allouant une bourse de 60 €, ce qui revient exactement au même, c'est-à-dire à 5€ par mois, c'est ce qu'on versait. 110 familles ont bénéficié de cette aide, donc nous avons réalisé une économie qui nous a permis d'équiper les 200 associations au mois d'octobre. Donc je peux vous dire que pour l'instant les partenaires sont satisfaits.

J'ai demandé à Claude LAMBEY de transmettre à toute son équipe nos félicitations parce que vraiment, on le dit à chaque fois mais c'est vrai, sans un service d'une telle qualité rien ne serait possible.

M. LE MAIRE : Je crois que tu as raison et je me suis rendu un samedi matin au CHAT, ça faisait vraiment plaisir à voir, les gamines et les gamins qui venaient chercher leurs gros cartons. Donc c'est bien ; les associations aussi sont très satisfaites et je joins mes remerciements à ceux d'Emmanuel DUMONT pour le service Informatique qui, vous le savez, est, comme tous nos services, d'une très grande performance. Donc tout le monde est d'accord pour Besançon.Clic. J'avais réussi à convaincre le maire du Grand Quevilly sur ce sujet-là mais sur le reste ça a été moins facile... c'est une boutade !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 28 décembre 2004.